



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



10 et 11 mars 2012
6ème RALLYE RÉGIONAL DES MARAIS
CABOURG - SANNERVILLE - BAVENT

Coupe de France des Rallyes 2012. Coëf : 2.
Trophée des Pilotes et Copilotes 2012 de l' A.C.O.
Championnat du Comité Régional Automobile de Normandie des Rallyes 2012.
Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2012.
Trophée des Organisateurs / Écuries de l' A.C.O. 2012.
Trophée des Commissaires A.C.O. 2012.

RÈGLEMENT PARTICULIER

A.S.A.C.O. PAYS NORMAND

Organisateur Administratif

ÉCURIE LÉOPARD

Organisateur Technique

Organisation placée, sous les présidences d'honneurs de Mesdames, et Messieurs :

Mme LEFRANCOIS Dominique	Conseiller Régional - Maire de TROARN
M. PIELOT Christian	Conseiller Général - Maire de SANNERVILLE
M. HENRIET Jean-Paul	Maire de CABOURG
M. RIBOT Gilles	Régisseur de l'hippodrome de CABOURG
M. GARNIER Jean-Luc	Maire de BAVENT
M. LETIRAND Michel	Maire de GOUSTRANVILLE
M. LORIN Jean-Yves	Maire de TOUFFREVILLE
Mme TANQUEREL Flavienne	Maire déléguée de ROBEHOMME
M. CEBRIAN Thierry	Maire délégué de BURES sur DIVES

Sommaire :

PROGRAMME - HORAIRES

Article 1	- Organisation
Article 2	- Assurances
Article 3	- Concurrents et Pilotes
Article 4	- Voitures et équipements
Article 5	- Publicité
Article 6	- Sites et Infrastructures
Article 7	- Règlement de l'épreuve
Article 8	- Pénalités - Réclamations - Appels
Article 9	- Classements
Article 10	- Prix - Coupes

Comité Régional
du Sport Automobile
de Normandie

San-Claude LEFORESTIER

14 DEC. 2011

N°12-B2

6ème RALLYE RÉGIONAL DES MARAIS

10 et 11 mars 2012

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES du RALLYE :

Parution du règlement : Dés réception du Visa de la F.F.S.A.
Ouverture des Engagements : Dés l'envoi de la Demande d'Engagement
Clôture des Engagements : Le 27 février 2012 à 00h00.
Parution du Carnet d'itinéraire (Road-Book)..... Le 3 mars 2012 à 10 heures .
à retirer à : **Hippodrome, Avenue Michel d'Ornano à CABOURG.**
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 3 mars 2012, de 10 heures 15 à 18 heures.
Samedi 10 mars 2012, de 9 heures à 16 heures.

Vérifications des Documents et des Voitures :Le 10 mars 2012, de 8 heures à 16 heures 15 .(Art 1.3P)
Heure de Mise en Place au Parc Fermé:.....Le 10 mars 2012 , à 16 heures 30 (Parc Gardé).
1ère Réunion Collège des Commissaires Sportifs..... Le 10 mars 2012 à 15 heures.
Affichage Général.....Hall de l'hippodrome (départ, fermé, regroupement)
Publication des Equipages admis au Départ.....Le 10 mars 2012 à 17 heures 15.
Briefing des Pilotes écrit et remis aux vérifications administratives.
Départ de la 1ère voiture du Podium ACO.....Le 11 mars 2012 à 08 heures.
Sortie de la 1ère Voiture du Parc Assistance.....Le 11 mars 2012 à 08 heures 22.
Départ de la 1ère Voiture E.S. 1..... Le 11 mars 2012 à 08 heures 55.
Arrivée..... Le 11 mars 2012 à 16 heures 41 à CABOURG.
Publication des Résultats.....Le 11 mars 2012, 30 minutes, après Arrivée dernier Concurrent
Remise des Prix.....Le 11 mars 2012., vers 18 h 45 Salle Hippodrome.(Art 1.10 P PRIX)

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L' Association Sportive de l'Automobile Club de l'Ouest Pays Normand, organise le 11 mars 2012 en qualité d' Organisateur administratif : **Mr LEFORESTIER Jean-Claude 06. 08. 64. 55. 38.**

le 6ème RALLYE RÉGIONAL DES MARAIS.

Le présent règlement a reçu le Permis d'Organisation de la F.F.S.A.,
n° en date du

F.F.S.A.

PERMIS D'ORGANISATION

N° **229**

DATE **25.01.12**

Organisateur Technique (signataire après de la Préfecture)

Mr POUETTRE Lionel licence n° 44538 **06 .61. 39. 01. 27.**

Comité Organisation : Président d' Honneur : **Mr AUBERT Marc**

Président : **Mr POUETTRE Lionel**

Membres : **Mrs ANDRE Frédéric, BOUVIER Fabrice, DELAVILLE Jean-Michel, LEMOINE Pascal, GABET Jean-Philippe.**

Secrétariat du Rallye : jusqu'au Vendredi 2 Avril 2010 à 18 heures :

Frédéric ANDRE

43, Rue des 3 Acres

14160 DIVES sur MER

Téléphone Répondeur N° 02 31 24 66 91 – Port : 06 0 9 87 20 48

email : fredoan14@hotmail.com

Permanence du Rallye : Hippodrome de CABOURG Tél : 06 61 39 01 27.

1.1P OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs		Licence N°	ASA
Président du Collège	Marc AUBERT	1653	1303
Membre du Collège	Daniel PENICHOT	14887	1438
Membre du Collège	Sylvie QUERU	14919	1314
Directeur de Course P.C.	Jacques VERRIER	2205	1303
Directeur de Course PC Adjoint E.S 1/3/5	Chantal LEBEL	54921	1318
Directeur de Course PC Adjoint E.S. 2/4/6	François JARDIN	20414	1303
Directeur de Course E.S. 1/3/5.	Philippe LEREDDE	8465	1314
Directeur de Course Adjoint	Jacques LE MASLE	1084	1314
Directeur de Course E.S. 2/4/6.	Lucien VARANGLE	36384	1307
Directeur de Course Adjoint	Jackie FRANCOISE	115323	1318
Commissaire Sportif ES 1/3/5	Dany LE MASLE	1087	1314
Commissaire Sportif Départ E.S. 2/4/6.	Thierry MOREL	4906	1442
Chargé des Relations avec les Concurrents	Joël RIBERO DIAZ Virginie LENGLINE Jean-François DUMONT	181208 192460 3807	1201 1316 1410
Médecin Chef	Docteur Akli CHEKROUN		1318
Médecin	Docteur Vitor DE LIMA MARTINS	158389	1314
Commissaire Technique Responsable	Francis LEBEL	6049	1318
Commissaire Technique	William QUERU	14922	1313
	Thierry QUERU	14914	1316
Chronométrateur	René MILLET Patrice JEHAN Jean-Louis GASLAIN Maryvonne ROCHE Jean-Paul ROCHE	47927 3386 13118 185280 117228	1314 1429 1314 1306 130
Mise en Place et Sécurité	Lionel POUETTRE	44538	1318
Classements - Résultats	Raphaël VOISIN		1318

1.2P. ELIGIBILITE

Le 6ème Rallye Régional des Marais compte pour:

- La Coupe de France des Rallyes 2012. Coëf : 2
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie.
- Le Trophée Individuel des Pilotes et Navigateurs de l'Automobile Club de l'Ouest.
- Le Challenge de l' A.S.A.C.O. Pays Normand.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les :

Vérifications Administratives qui auront lieu le 10 mars 2012 de 8 h à 16 h 15 . Hippodrome de Cabourg.

Rappel, seuls les pilotes doivent se présenter avec leur permis de conduire et autres pièces administratives

Vérifications Techniques, qui auront lieu le 10 mars 2012 de 8 h 15 à 16 h 30.

Rappel, les pilotes ou le représentant inscrit sur l'engagementnt peuvent présenter la voiture.

Les Groupes N et FN de 8 h à 13 h // Les Groupes F 2000 de 9 h 15 à 15 h.

Les Groupes A et FA de 9 h 30 à 16 h 30 // Les Groupes R / Z / et GT de série de 9 h 15 à 16 h 15.

Les Vérifications Finales seront effectuées:

Garage NORMANDIE-BRETAGNE. Mr POUETTRE Dominique, route de Rouen 14730 GIBERVILLE.

Taux horaire de la main d' oeuvre (45 € ttc maxi).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P - CONCURRENTE ET PILOTE

3.1P: DEMANDE D'ENGAGEMENT et INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au Rallye Régional des Marais doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :
Lundi 27 février 2012, minuit à :

Frédéric ANDRE
43, Rue des 3 Acres
14160 DIVES sur MER

Tél / Répondeur : 02.31.24.66. 91. - Port : 06 09 87 20 48

email : fredoan14@gmail.com

Les demandes adressées par Télécopieur, ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées d'une copie du Chèque garantissant le montant des droits d'Engagement.

3.1.10P- Le nombre des Engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P: DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'Engagement sont ainsi fixés :

- avec Publicité facultatives des Organisateurs : 285 €
- sans la Publicité des Organisateurs : 570 €

3.1.11.2P: La demande d'engagement, ne sera acceptée, que si elle est accompagnée d'un chèque du montant des Droits d'Engagement.

ARTICLE 4P - VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L' Assistance sera autorisée dans le Parc Unique et Obligatoire au Parking des VANS, dans l' Hippodrome de CABOURG. (défini au Carnet d'Itinéraire - Road-Book).

Chaque voiture de course, devra être muni d'un Extincteur et d'une Bâche, obligatoires.
(voir Réglementation Générale).

Le stationnement et le déchargement des Plateaux, se feront à l'endroit prévu par l' Organisateur.
Parking du Champ de Cours

4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 5P - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire, et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P - SITE et INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional des Marais représente un parcours d'environ 140 kms.

Il est divisé en :

1ère Etape

1 Prologue le samedi 10 mars, à partir de 17 h 30 (750 mètres x 2 fois).

Reclassement pour le Départ de la 2ème Etape

2ème Etape le dimanche 11 mars à partir de 8 h

1ère section = 2 Epreuves spéciales. ES 1 = 7 kms / ES 2 = 4,8 kms

2ème section = 2 Epreuves spéciales ES 3 = 7 kms / ES 4 = 4,8 kms

3ème section = 2 Epreuves spéciales ES 5 = 7 kms / ES 6 = 4,8 kms

L'itinéraire horaire figure dans l' annexe << Itinéraire >>

6.2P. RECONNAISSANCES Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6P. Les Reconnaissances sont autorisées ; le samedi 3 mars de 10 h 15 à 18 h.

le samedi 10 mars de 8 h 30 à 16 h.

Le nombre de reconnaissances est limité à 3 passages par ES, et des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7P. : DEROUTEMENT DU RALLYE

7.2P.DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P.Les signes distinctifs des Commissaires :

- * Commissaires de Route : Combinaison blanche et Badge Officiel de Commissaire.
- * Chef de Poste : Badge Officiel de Chef de Poste.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

Répartition des Prix en chèques :

	Classement Général	Classement Féminin		Classes
1er	370	160	260	de 1 à 5 partants
2ème	270		170	de 6 à 10 partants
3ème	220		140	de 11 à 14 partants
4ème			110	de 15 à 20 partants
Dans les Classes où il y a moins de trois partants, 50% du prix du 1er de classe sera distribué				

Les prix en espèces sont cumulables.

Les Coupes de Scratch et de Groupe sont cumulables.

Les Coupes de Groupe et de Classe ne sont pas cumulables.

Une Coupe ou un Trophée sera remis aux trois premiers du Classement Général, et aux 1ers de Groupe et de Classe.

Une coupe sera remise à deux commissaires tirés au sort, dans chaque spéciale.

La Remise des Prix aura lieu le Dimanche 11 mars 2012, vers 19 heures, Grande Salle de l' Hippodrome.

Un vin d'honneur, sera servi après la remise des prix.

Toutes absences non excusées, entrainera la perte des prix

Les Coupes accompagneront les Prix des Lauréats.

ANNEXES

1. Itinéraire / Horaire.

En cas de Forfait, après avoir retiré le Road-Book (carnet d'Itinéraire)
130 € seront retenus sur le Montant de l'Engagement.

2. Abandon :

Un Concurrent qui abandonne (sur le Routier ou sur une E.S.) à l'obligation de prévenir immédiatement la Direction de Course. Tout autre incident ou accident doit être également signalé.

Un numéro de Téléphone est réservé aux Concurrents, il leur sera communiqué lors des Vérifications Administratives.

Les Concurrents ne prévenant pas le P.C. de Course de leur Abandon, devront s'acquitter d'une Amende de 180 €.

3 Forfait :

En cas de forfait, après le mercredi précédant l'épreuve, soit le 7 mars 2012, le montant de l'Assurance sera retenu.

La prise d'images à des fins commerciale, est formellement interdite
sans accord préalable du Comité d'Organisation.

